

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **76 (1940)**

Heft 30

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : *Assemblée des délégués S. P. R.* — VAUD : *Ecole et fédéralisme.* — *Enfants victimes de la guerre.* — *Places au concours.* — *Nécrologies.* — *Départs à Beaulieu.* — *Ecoles normales.* — *Maitresses de travaux à l'aiguille.* — NEUCHÂTEL : *Léparts.* — *Nécrologie.* — INFORMATION : *Chez nos voisins.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : PAUL AUBERT : *Quelques réflexions sur les nouveaux examens de recrues.* — CIN. AZ. : *A propos d'éducation civique et générale.* — INFORMATIONS : *Exposition de dessins d'enfants.* — *Pour l'éducation anti-alcoolique.*

PARTIE CORPORATIVE

S. P. R.

L'ASSEMBLÉE STATUTAIRE DES DÉLÉGUÉS

aura lieu *dimanche 13 octobre 1940*, à Auvernier.

De plus amples détails seront donnés ultérieurement.

VAUD

ÉCOLE ET FÉDÉRALISME

Le *Bulletinier* s'avoue très heureux de l'intérêt témoigné à ses réflexions sur l'*Ecole et le fédéralisme*. Le sujet en vaut la peine, il est vrai, et on ne saurait l'épuiser en quelques articles. Il importe pourtant que nous puissions nous entendre. Un premier point, tout d'abord : Je n'ai pas dit que « l'éducation nationale traditionnelle avait fait faillite ». Je crois seulement qu'il est bon de douter, de temps en temps, des qualités de notre enseignement, de remettre en question la valeur de nos activités. Ce doute, cette inquiétude, loin de nous décourager, stimulent et vivifient nos efforts plus que le contentement de soi.

« D'accord sur le fond », M. Loosli combat ce que je n'ai pas dit, ni voulu dire ; j'essayerai aujourd'hui de m'expliquer plus clairement. Mme Schenkel affirme nettement un patriotisme facile : amour instinctif du sol natal, émotions de fêtes patriotiques, admiration pour nos beaux paysages et pour les hauts faits de nos ancêtres valeureux. C'est ce patriotisme-là que je crois insuffisant ; il s'exprime en mots plus qu'en actes et pourrait laisser supposer que seul le devoir militaire est un service pour le pays. Capable de susciter des actes d'héroïsme, cette exaltation ne « tient » pas, elle ne peut durer. Grands sentiments, grandes émotions ! et après ? — le grand sacrifice ? Mais en attendant ce don suprême, comment *réaliserons-nous* notre patriotisme dans la vie quotidienne ? M. Pilet-Golaz disait, le 1^{er} août : « S'il est beau de mourir pour la patrie, il faut d'abord avoir le courage de vivre pour

elle. Et c'est parfois beaucoup plus dur... Le don de soi morcelé, heure par heure, jour par jour, obscur et continu, exige souvent plus d'héroïsme que l'intrépidité d'un instant ». Je crains par-dessus tout que notre patriotisme se contente de formules sonores et d'émotions gratuites. Patriotes les paresseux, les profitards, ceux qui fraudent le fisc ou qui se servent de la collectivité pour « arriver » et s'enrichir ? Patriotes, ces messieurs exaltés dont les actes quotidiens contredisent la générosité de leurs discours ? Leur mauvais exemple trouble les sentiments de ceux qui veulent faire tous les jours tous leurs devoirs.

Vous affirmez, chers collègues, qu'il y a encore beaucoup de patriotes chez nous, tant mieux ! Je ne demande qu'à vous croire, malgré l'inquiétude que je lis dans les discours de nos chefs. Si les maîtres d'école ont pu contribuer à faire naître dans les cœurs des sentiments généreux, c'est bien plus par leur exemple que par leurs vibrantes leçons d'histoire.

Car il s'agit en effet de *vivre* son amour pour le pays et mes élèves comme moi-même nous pouvons le vivre *d'abord* dans notre village, dans notre paroisse. Aimer la Suisse, c'est aimer ses compatriotes, non pas des hommes abstraits d'Uri ou des Grisons, mais d'abord ses voisins immédiats, son patron, ses employés, ses concurrents et ses « ennemis politiques ». Les aimer pour pouvoir les comprendre, les respecter et leur aider. Le premier devoir patriotique ? le devoir de solidarité : un pour tous, tous pour un. « Agir en Suisses, a dit le général, c'est pratiquer l'entr'aide sociale. » Et cette « pratique » se réalise d'abord dans l'endroit où l'on vit ! Elle s'étendra ensuite à la région, au canton, à la Suisse lorsque, dans son milieu, chacun aura compris les bienfaits de la collaboration et senti sa responsabilité personnelle à l'égard de l'ensemble. (Songeons par exemple au problème du chômage, si important pour notre défense nationale !)

L'histoire locale plaît à l'enfant : il s'agit de voir, de comprendre et d'aimer. L'évocation des générations disparues, de leurs souffrances et de leurs joies, l'émeut profondément et l'élève au-dessus du sordide « terre à terre ». Anneau dans la chaîne des générations, l'adolescent sentira, avant de connaître ses droits, ses devoirs vis-à-vis du passé et de l'avenir. Cette étude de son milieu lui démontrera les vertus de l'entr'aide sociale. Dans sa maison, dans son champ, dans sa vigne, il constatera les heureux résultats de l'œuvre collective (adduction d'eau, construction de routes, sociétés d'irrigation, de laiterie, de battoir, etc.). Il remarquera les déplorables effets des égoïsmes opposés, des entêtements invincibles. Il comprendra aussi que les plus belles réalisations locales dont il bénéficie n'ont pu s'obtenir qu'avec la participation des communes voisines ou de tout le canton, ou de toute la Suisse (stations d'essais, réseau routier, valeurs intellectuelles). L'armée fédérale lui apparaîtra comme une grande œuvre de solidarité

nationale : il lui sacrifiera, sans murmurer, son temps et ses aises, car l'histoire suisse lui montrera la somme des dévouements qui ont créé et maintenu le pays.

Histoire locale, histoire vaudoise, histoire suisse ! intimement liées ou cheminant parallèlement ! l'histoire locale concrétisant, animant, soutenant les deux autres qui, à leur tour, donnent à l'étude du milieu son sens et sa grandeur.

* * *

Nous sommes, certes, instinctivement attachés au sol natal ; mais cet instinct, nous devons l'humaniser et le grandir. Nos Confédérés ont heureusement su conserver leurs patois ; l'école a tué le nôtre, apprenant ainsi au Vaudois à douter de lui-même. Nous ne pouvons ressusciter notre dialecte, mais pour rester nous-mêmes, prenons conscience de nos valeurs particulières et du « génie de notre lieu ». La Suisse diverse : diversité nécessaire, vitale même ! *Se connaître et s'accepter différents pour que notre alliance helvétique prenne tout son prix.* L'an dernier, un professeur zurichois, M. Ernst, adjurait — et avec quelle émotion ! — des éducateurs romands, à peu près en ces termes : « Assimilez les nombreux Suisses allemands qui viennent se fixer chez vous. Que leurs enfants se sentent des vôtres et des vôtres uniquement ! Ne vous laissez pas submerger. Que cette terre reste vaudoise et romande ! Car *une Suisse entièrement germanisée ne pourrait subsister à côté d'un puissant empire allemand ; elle deviendrait une deuxième Autriche. En défendant vos traditions, vous défendez la Suisse elle-même !* »

Pour assimiler nos compatriotes, encore faut-il que nous sachions ce que nous sommes ; que l'ambiance de nos communes soit suffisamment caractéristique et rayonnante. Ce caractère, ce rayonnement, nous voulons contribuer à les leur donner toujours mieux. Nous ferons ainsi de l'éducation nationale.

A. C.

P.-S. Deux mots encore à M. Loosli. Je n'ai parlé ni de programme, ni de bouquins d'histoire : ils valent surtout par ceux qui les interprètent. — J'ai demandé une petite anthologie d'auteurs de chez nous, *en complément* de nos livres de lecture que j'apprécie. Une telle anthologie est en usage dans des écoles secondaires de... Zurich. Elle contient de longs fragments d'écrivains vaudois, fragments choisis par M. le Dr Hösli, professeur à Zurich.

A. C.

ENFANTS VICTIMES DE LA GUERRE

1re liste des classes inscrites pour parrainage.

2e cl. Bonvillars ; 2e cl. Gryon ; école enfantine, Leysin-Village ; écoliers de Longirod ; 2 cl. primaires, Onnens ; 3e cl. St-Prex ; Cl. prim. sup., Le Sépey ; 1re, 3e et 4e cl., Corsier ; 1re cl. Aclens ; écoliers de Bogis-Chavannes ; écoliers d'Ogens ; 1re cl. Le Lieu ; 3e cl. Crissier ; 1re cl. Combremont-le-Grand ; 1re cl. Bousens ; 6e cl. Moudon ; 1re cl.

Concise ; Cl. prim. sup. Chailly-sur-Clarens ; 6e cl. b Orbe ; Cl. prim. sup. La Tour de Peilz ; 1re et 3 cl. mixtes Morges ; 1re cl. prim. sup. Yverdon. — Total : 26 parrainages.

S'inscrire au *Cartel suisse de secours aux enfants victimes de la guerre*, rue de Bourg 8, Lausanne. Cpte de chèques II/8700.

PLACES AU CONCOURS

Grancy : Instituteur (20 août).

Tour-de-Peilz : Instituteur (23 août).

NÉCROLOGIES

† **Roland Roulin**. — Mardi 9 juillet, à *Daillens*, les derniers honneurs ont été rendus à notre jeune collègue Roland Roulin, enlevé à l'affection des siens à l'âge de 21 ans.

Dans l'intimité du temple où la population unanime tint à entourer les affligés, M. Morerod, pasteur, loua la sérénité du disparu au cours de longs mois de souffrance lucide. M. Germond, pasteur-directeur, retraça la carrière de Roland élève du collège d'Echallens, puis jeune instituteur, disant : « La valeur d'une vie n'est point en sa durée, mais en sa qualité. »

Au cimetière, où les écoliers avaient apporté fleurs et couronnes, M. Perriraz, inspecteur scolaire, rappela les espoirs que l'école vaudoise avait mis en un nouveau maître si bien disposé. Et le délégué de la section de Cossonay présenta aux familles, aux amis dans le deuil, les condoléances de la S. P. V. dont nous renouvelons ici l'expression chaleureuse.

A. N.

† **Charles Duvoisin**. — Au Mont sur Lausanne, une foule nombreuse a rendu un dernier hommage à notre ancien collègue Ch. Duvoisin. Il avait obtenu son brevet en 1897 et après avoir enseigné à Sugnens, il avait terminé sa carrière à Bonvillars. En 1932, il prit sa retraite et vint habiter Le Mont, où il avait passé son enfance. Il fut nommé président de la Commission scolaire ; l'automne dernier, malgré sa santé déjà fortement ébranlée, il consentit à remplacer l'un des maîtres mobilisé. Sur la tombe, M. le syndic Serment et M. Eloi Métraux apportèrent l'adieu des autorités et des camarades de volée à ce fidèle serviteur de l'Ecole vaudoise.

† **Rose Bovay**. — Elle fit toute sa carrière à Combremont-le-Grand où elle se dépensa sans compter pour la jeunesse, pour les œuvres paroissiales. Elle était la bonne âme du village, toujours prête à tous les dévouements, préoccupée avant tout de rendre service. A Granges où eurent lieu les obsèques, une nombreuse affluence montra combien les regrets que laisse cette belle personnalité sont unanimes. M. le pasteur Perrenoud parla au nom de la Commission scolaire de Com-

bremont et M. P. Oulevay dit le chagrin qu'éprouvaient tous les collègues qui avaient connu Mlle Bovay.

Nous garderons un souvenir ému de ces amis dévoués de notre S. P. V.
A. C.

† **Gabrielle Nicollier.** — Le 30 juin dernier, dans la soirée, s'est endormie paisiblement, après quelques jours de maladie seulement, Mlle Gabrielle Nicollier, maîtresse d'école enfantine, à Renens. En fonctions dans cette commune dès le 1^{er} février 1909, elle y a donc accompli sa carrière entière, consacrant toutes ses forces et ses belles qualités de pédagogue aux tout petits qui la chérissaient. De caractère aimable, elle était appréciée de tous. Ses collègues lui garderont le meilleur souvenir. Une imposante cérémonie au temple, lors de ses obsèques, réunit Inspecteur scolaire, Autorités communales, tous ses collègues actuels et en retraite, parents et anciens élèves qui rendirent un dernier hommage à celle que notre localité vient de perdre.

DES DÉPARTS A BEAULIEU

Mlle Marie Desponds, maîtresse d'ouvrages, en ville et à Beaulieu où elle enseignait dans nombre de classes de fillettes quitte son poste le 1^{er} septembre 1940. Ayant eu le privilège très grand de collaborer avec Mlle Desponds je suis certaine d'être l'interprète sincère de toutes mes collègues pour dire ici toute l'estime que nous avons pour cette maîtresse aussi profondément consciencieuse que dévouée. Mlle Desponds était la ponctualité même, un exemple. Sous un abord qui pouvait paraître froid elle cachait un cœur d'or.

Loyale, discrète, sensible dans le bon sens du mot, Mlle Marie Desponds nous quitte avec le respect unanime de ses collègues, toute leur affection et nos vœux chaleureux pour une retraite longue et heureuse.

Mlle Elisa Favre. Quelle collègue bonne, bienveillante, dévouée, pleine de tact et de gentillesse fut pour nous Mlle Favre, qui s'en va le 25 juillet. Ses yeux bleus pleins de douceur souriaient toujours. On sentait en elle une vaillante, une forte, une âme décidée à voir le bien et à le mettre partout. Ses élèves l'adoraient et elle le leur rendait bien. D'elle émanaient une douceur, une finesse de pensées et de sentiments, une pointe de malice aimable qui lui ont gagné le cœur de tous ses collègues et de toutes ses fillettes qu'elle quitte — nous le savons — avec peine. Nous lui gardons un souvenir reconnaissant pour toutes ses gentillesse, et formons des souhaits très affectueusement sincères pour un avenir heureux et bienfaisant.

Mlle Geneviève Savary, elle, va poursuivre ailleurs, à l'École Normale, son activité si riche et si féconde. Mlle Savary est une travailleuse acharnée, elle ne redoute ni la peine ni l'effort. Aussi avons-nous été heureuse de sa nomination comme maîtresse d'une classe d'application. Très aimée pour son caractère gai, plein d'optimisme et de souriante

énergie, Mlle Savary quitte Beaulieu avec l'estime cordiale et affectueuse de ses collègues qui s'honorent de son amitié et lui expriment avec tous leurs regrets de la voir partir leurs félicitations et leurs vœux.

R. P.

ÉCOLES NORMALES

Brevets.

Instituteurs : MM. Mermoud, Gaston ; Vienet, Jean.

Enseignement ménager : Mlles Bissat, Renée ; Martin, Jacqueline.

Enseignement des travaux à l'aiguille : Mlles Bolomey, Suzanne ; Cornuz, Lily ; Gehrig, Odette ; Humair, Rose ; Jaccard, Aline ; Jutzler, Irène ; Laurent, Rose ; Maurer, Andrée ; Meyer, Marthe ; Paquier, Marie ; Pernet, Yvette ; Quiblier, Louise ; Siegrist, Rose ; Walther, Lucie ; Zahler, Yvonne.

ASSOCIATION CANTONALE VAUDOISE DES MAÎTRESSES DE TRAVAUX A L'AIGUILLE

L'Assemblée annuelle aura lieu le *samedi 7 septembre prochain* à 14 h. 15.

Des maîtresse, spécialement préparées par Mme Brunner, présenteront les objets nouveaux du programme et donneront des explications sur les patrons qui paraîtront dans le prochain *Bulletin officiel*.

Vu l'importance de l'assemblée, toutes les maîtresses qui enseignent les travaux à l'aiguille sont instamment priées d'y prendre part. Celles qui ne font pas partie de l'Association et qui assisteront à l'assemblée, voudront bien en aviser Mme Clerc-Pérusset, à Baulmes, avant le 1^{er} septembre prochain.

Prière d'apporter avec soi un morceau de crépon et le *Bulletin officiel* avec patrons. Le Comité.

NEUCHÂTEL

DÉPARTS

Corcelles. — Nommé à Corcelles en avril 1936, M. *Marcel Debrot* a quitté ce poste, le 8 juillet dernier, pour prendre le chemin du Brésil, où une nouvelle activité l'attend auprès de la famille de son épouse.

Le jour même de son départ, M. Debrot a été l'objet d'une touchante manifestation qui réunissait les représentants des autorités scolaires, le corps enseignant et ses élèves. Son départ cause d'unanimes regrets dans la localité où, très vite, il s'était acquis la réputation d'un maître consciencieux et d'un pédagogue averti.

Il faut remarquer que M. Debrot n'en était pas à ses débuts en arrivant à Corcelles. De 1930 à 1936, il avait exercé son activité à La Chaux-de-Fonds, d'abord comme remplaçant, puis comme titulaire.

Auparavant, notre collègue fit, comme missionnaire, un stage de plusieurs années en Mozambique. L'entrée dans cette tâche délicate fut précédée d'études linguistiques à l'université de Porto, au terme desquelles M. Debrot obtint le grade de licencié.

S'il s'expatrie à nouveau, c'est pour permettre à ses fils d'aller, dans les terres lointaines du Brésil, au-devant de perspectives plus rassurantes que celles réservées à nos jeunes générations.

Rappelons que M. Marcel Debrot avait été chargé par le Département de l'Instruction publique de l'adaptation, pour le degré moyen, du cours de langue française de Gabet : « La Grammaire par l'image ». Cet important travail est terminé depuis ce printemps, et nous avons l'espoir que, dès l'année prochaine, il pourra être utilisé dans les écoles neuchâteloises et y rendra de bons services.

Nous avons déjà dit que le départ de M. Debrot sera vivement ressenti au Comité central de la S.P.N. dont il était le secrétaire depuis deux ans. Ses services y furent fort appréciés et c'est avec regret que notre association prend congé de cet actif et intelligent collaborateur.

Nous lui réitérons, au nom de ses collègues, l'expression de notre gratitude et nos meilleurs vœux de réussite.

Neuchâtel. — En juillet aussi, l'Ecole normale cantonale faisait cérémonie à *Mlle Hélène Renaud*, maîtresse de la classe enfantine d'application annexée à cet établissement.

Mlle Renaud qui occupait ce poste depuis le printemps 1929 a démissionné en raison de son récent mariage. Plusieurs voix, dans une séance d'adieux, lui ont dit les regrets que cause son départ et le souvenir reconnaissant que les autorités et les élèves gardent de son activité. Celle-ci englobait l'enseignement fröebelien et les cours de travaux manuels aux normaliennes, que notre collègue donnait avec prédilection.

Son habileté dans ce dernier domaine et ses compétences en matière de pédagogie fröebelienne lui valurent de donner des cours normaux dans le cadre de ceux que la Société suisse des Travaux manuels et d'Ecole active organise chaque année. Soucieuse de se tenir au courant de l'évolution des méthodes, elle avait suivi d'abord plusieurs de ces cours en qualité d'élève.

Avant d'être appelée au service de l'Ecole normale cantonale, Mlle Renaud avait eu l'occasion de faire apprécier ses dons pour l'enseignement dans les classes de Bémont et de Rochefort qu'elle desservit au cours des années 1925-1929.

Dans ses fonctions délicates de maîtresse d'application, notre collègue a réussi pleinement, par l'exemple et son enthousiasme communicatif, à montrer aux futures institutrices qui ont passé sous ses ordres, les voies à suivre pour réussir dans l'enseignement aux tout petits. Soyons-lui reconnaissants d'avoir, par son influence, maintenu dans une ligne heureuse cet enseignement si subtil.

En terminant, nous exprimons à Mlle Renaud, au nom de la S.P.N., nos vœux de bonheur.

J.-ED. M.

NÉCROLOGIE

† **Violette Chervet.** — Décédée le 12 juin dernier, à l'âge de 35 ans, Mlle Violette Chervet, titulaire d'une classe du collège des Parcs, à Neuchâtel, avait débuté dans l'enseignement au printemps 1931.

Au bout de dix mois déjà, son état de santé l'oblige d'interrompre son activité pendant plus de deux ans. Puis le 15 mars 1939, la maladie la reprend à son école qu'elle ne devait plus revoir. Elle s'est éteinte paisiblement, épuisée par la lutte continuelle contre les inquiétudes et les tourments qu'engendrait sa maladie.

Institutrice dévouée, aimant sa vocation, Mlle Chervet ne cessait de travailler à son propre perfectionnement et à celui de son enseignement qu'elle cherchait à donner d'une façon vivante et méthodique. Elle vouait un intérêt particulier aux problèmes et procédés nouveaux de la pédagogie. Mais les difficultés et les fatigues de la tâche ne tardèrent pas à ébranler la santé délicate de cette jeune institutrice qui s'en est allée, entourée de la sympathie de ses collègues.

Nous présentons à Mme Chervet, sa mère, dont elle était restée la fidèle compagne, et à ses frères, nos meilleures condoléances.

J.-ED. M.

INFORMATIONS

CHEZ NOS VOISINS

Zurich. — Le 16 juin dernier a été acceptée en votation populaire, par 53 364 oui contre 14 578 non, une loi qui accorde au Grand Conseil zurichois l'autorisation de modifier les traitements légaux du corps enseignant et des ecclésiastiques. Cette loi donne tout d'abord au Grand Conseil la compétence d'appliquer aussi aux instituteurs et aux ecclésiastiques les arrêtés relatifs à des modifications des traitements des fonctionnaires et des employés de l'Etat qui sont au service militaire. Ensuite — le corps enseignant accorde la plus grande importance à ce point — la loi stipule que pendant la durée de la mobilisation actuelle et pendant les cinq années qui suivront, les modifications qui seront apportées aux traitements des fonctionnaires et des employés de l'Etat seront appliquées également aux traitements légaux du corps enseignant et des ecclésiastiques.

L'expérience de la guerre mondiale a démontré que ce fut précisément dans la période d'après-guerre que des modifications semblables furent nombreuses. Par la compétence accordée par la loi au Grand Conseil, on a voulu éviter pendant la mobilisation et au cours de la période qui suivra celle-ci, des votations populaires pour chaque modification des traitements des instituteurs et des ecclésiastiques.

Schweiz. Lehrerzeitung.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

QUELQUES RÉFLEXIONS SUR LES NOUVEAUX EXAMENS DE RECRUES

Il y a maintenant quatre ans que les examens pédagogiques ont été réintroduits dans quelques écoles de recrues. Dès lors, l'expérience s'est généralisée ; les promoteurs de ces essais ont eu l'occasion d'exposer leurs idées, de préciser leurs buts et de fixer la procédure des nouveaux examens. Dès lors aussi, les événements redoutables qui bouleversent l'Europe ont donné une acuité exceptionnelle au problème de l'éducation nationale et à celui même de la raison d'être de notre pays. Et l'on voit aujourd'hui, mieux que jamais, que tout ce qui touche à l'éducation civique et à la formation patriotique de notre jeunesse revêt une importance primordiale ; c'est pourquoi nous pensons qu'il est utile pour un éducateur, qui n'est à priori ni partisan ni adversaire des nouveaux examens, d'essayer de faire le point et d'examiner objectivement, en ayant pour seul critère l'intérêt général de notre patrie, les avantages et les inconvénients du projet qui va être soumis aux Chambres fédérales.

Constatons d'emblée et en toute justice que les examens actuels n'ont presque rien de commun avec les anciens examens des recrues, de si fâcheuse mémoire. Sous l'impulsion vigoureuse de M. Bürki, expert en chef, la formule des nouveaux examens tient largement compte des tendances pédagogiques modernes. Il ne s'agit plus simplement de contrôler des connaissances livresques et de s'adresser exclusivement à la mémoire scolaire du jeune soldat : on cherche au contraire à examiner sa maturité d'esprit, sa capacité de réflexion et de jugement. L'examen oral nous paraît particulièrement bien compris. Voici de quelle façon il doit être dirigé par l'expert, d'après l'art. 9 de l'« Ordonnance du Département militaire fédéral concernant les examens de recrues en 1940 » :

« En partant d'un quelconque sujet à la portée des candidats — sujet se rapportant à la vie quotidienne, à l'activité professionnelle des recrues, à des *événements contemporains* et notamment aussi à *la vie actuelle en communauté au sein de la commune, du canton et de la Confédération*, on fera entrer dans la discussion des questions de *géographie, d'économie nationale, d'histoire et de connaissances constitutionnelles*, que l'on traitera dans n'importe quel ordre, *mais sans perdre de vue le sujet principal*, de manière que l'examen forme un tout qui se tienne. En chacun de ces domaines partiels de l'instruction civique, il ne pourra jamais être abordé qu'un nombre restreint de sujets, et des sujets importants seulement. Les questions posées, faisant

appel à la réflexion, devront permettre en premier lieu de déterminer le degré d'aptitude des candidats à discerner des rapports simples entre les choses, l'enchaînement des faits et leur action réciproque. C'est ce degré d'aptitude et le savoir découlant de la réflexion qui entreront surtout en ligne de compte dans l'attribution des notes. Le défaut de connaissances apprises par cœur ne sera considéré que s'il est particulièrement frappant, mais non lorsque certaines choses, même importantes en soi, ne sont pas présentes à la mémoire du candidat ».

Il va de soi qu'une telle méthode d'examen exige de l'expert une solide culture, beaucoup de sens psychologique, de l'esprit d'à propos et une minutieuse préparation. Les lecteurs de *l'Éducateur* connaissent les exemples de ce procédé d'investigation qu'ont publiés MM. Chantrens, Duchemin et Lagier ; nous en avons vu d'autres qui étaient également fort bien conçus et ingénieusement développés. Il est certain que des examens organisés sur de telles bases sont de nature à exercer une heureuse influence sur l'orientation de l'enseignement postscolaire qui doit résolument abandonner tout programme de révision systématique des connaissances scolaires pour se consacrer à développer la réflexion, le jugement et le sens moral du futur citoyen en se fondant essentiellement sur l'étude de sujets tirés de la vie actuelle et des événements contemporains. Nous sommes heureux de constater à ce propos l'identité complète des conceptions des promoteurs de ces examens oraux avec celles sur lesquelles nous nous efforçons d'établir le programme des cours d'éducation civique à Lausanne depuis quelques années.

L'examen écrit nous enchante moins. Qu'on demande à chaque recrue de rédiger sa biographie, c'est fort bien, car celle-ci, tant par le fond que par la forme de l'expression, peut fournir de précieuses indications sur la personnalité et le développement de son auteur. Quant à la petite lettre d'affaires qu'on impose au candidat, l'épreuve est déjà un peu discutable. On touche là à un domaine presque professionnel et le jeune maçon qui ne brille pas dans cette épreuve pourrait fort bien faire observer qu'un employé de commerce serait plus embarrassé que lui pour construire un mur, de même que le jeune homme qui répond qu'un coup de téléphone au Bureau des objets perdus remplace avantageusement une lettre est plus près de la vie réelle que l'expert. En outre, je ne crois pas qu'il faille s'alarmer parce que beaucoup de recrues utilisent mal les formules usuelles pour l'en-tête et les salutations. Il s'agit là de connaissances purement formelles qui peuvent s'acquérir en quelques leçons et qui n'ont rien à voir avec la valeur intellectuelle et morale du jeune citoyen. Je ne veux pas dire par là qu'elles n'ont aucune importance dans la vie pratique, mais

j'entends qu'elles n'offrent pas d'intérêt pour une enquête sur la maturité civique du jeune Suisse de 20 ans. Arrivons maintenant aux sujets de composition : là, je ne me contenterai pas de formuler quelques réserves, mais j'exprime mon étonnement de ce qu'on puisse proposer des sujets aussi intégralement scolaires que « Mon village » ou « Le meilleur moment de la journée ». Dites-moi combien d'hommes sur mille, dans la vie de tous les jours, éprouvent le désir ou la nécessité de composer un morceau littéraire sur « mon village » ! S'il se trouve de jeunes recrues qui ont l'étoffe d'un Philippe Monnier ou d'un C.-F. Ramuz, elles n'ont point besoin des examens pédagogiques pour révéler leurs talents. Des sujets de ce genre gardent toute leur valeur dans un cours de rédaction à l'école ou même dans un examen à la fin de la scolarité, mais pour de jeunes recrues, qu'en est-il ? On constatera que les jeunes gens qui ont poursuivi leurs études jusqu'à 20 ans présentent des travaux louables par le fond et de forme correcte, tandis que les recrues qui depuis quatre ou cinq ans n'ont plus fait aucun exercice de ce genre ne présentent généralement que des copies aussi pauvres d'idées que de forme. C'est inévitable et d'ailleurs parfaitement normal.

Un tel examen est trop intellectualiste et scolaire ; il avantage trop ceux que leurs études ou leur profession appellent à manier fréquemment la plume au détriment de ceux qui connaissent moins bien la syntaxe et l'orthographe, mais qui ont peut-être des qualités de caractère, une connaissance des réalités de la vie et un sens moral du devoir civique ou militaire que certains « forts en thème » pourraient leur envier. Certes, nous comprenons fort bien que les organisateurs des examens aient tenu à réserver une part importante à la langue maternelle et nous ne pouvons que les approuver sur ce point, mais si l'on veut nous permettre une suggestion, nous proposerions de remplacer la lettre et la composition par une épreuve de lecture et de compréhension d'un texte. On pourrait choisir un article de journal traitant d'une question actuelle ; quatre ou cinq jeunes gens liraient silencieusement ce texte (comme on lit dans la vie) et l'examineur chercherait ensuite à se rendre compte si le texte a été compris, si la pensée de l'auteur a été saisie, si le lecteur sait la résumer, s'il est à même de discuter cette pensée, s'il sait émettre des objections, formuler des critiques, en un mot s'il sait lire comme doit savoir le faire le citoyen libre à qui la presse et la radio offrent journallement leur prose. Il nous paraît donc que la partie écrite des examens gagnerait sensiblement à être modifiée de manière telle qu'elle soit mieux dans la ligne de l'examen oral dont la conception nous semble excellente.

(A suivre.)

PAUL AUBERT.

A PROPOS D'ÉDUCATION CIVIQUE ET GÉNÉRALE

(suite et fin.)

5. Les Instructions de 1938 avaient pour titre: « Le dessin au degré inférieur. Instructions concernant les essais d'une nouvelle méthode¹ ». Voyez ce que cette méthode est devenue à la fin du second article de M. Berger: « ... j'ai essayé de combler cette lacune par un cours de croquis rapide à l'usage des maîtres. » Comment voulez-vous que des esprits puissent se rencontrer quand l'objet qu'ils se sont fixé est si mobile, fluide, insaisissable, changeant comme une algue selon que vous la considérez dans l'eau ou sortie de son élément? Pourquoi appeler *méthode de dessin au degré inférieur* ce qui n'est qu'un cours de croquis rapide? Je sais bien que les définitions de mot sont libres. « On peut dire au poulet: je te baptise carpe, et appeler table un chapeau ou couvre-chef une chaussure: il n'en est pas moins vrai que le public doit être averti de ces mutations, ou s'il ne l'est pas, on le trompe; mais s'il l'est, on a perdu son temps, car à quoi bon changer les conventions d'antique langage? »

6. Me plaçant au point de vue de l'éducation de la personne, j'ai déclaré et me suis efforcé de montrer qu'une certaine méthode, dont j'ai donné quelques traits, n'était ni nouvelle ni en paix avec les conclusions des maîtres de la pédagogie contemporaine. Et l'on m'accuse de m'en prendre « aux méthodes nouvelles ». Pour maintenir cette affirmation gratuite, il faudrait d'abord prouver que la méthode en question est bel et bien nouvelle, qu'elle n'est pas en querelle avec les principes de la pédagogie actuelle. Ceci fait, il faudrait encore démontrer qu'en appréciant cette méthode, je juge toutes les méthodes nouvelles. On en pourrait conclure alors que, toutes les méthodes nouvelles de l'enseignement du dessin étant sœurs à ce point, et solidaires, la méthode en question, la dernière en date, n'est guère nouvelle. — Un raisonnement rigoureusement logique qui vous amène à des propositions contradictoires, à un cercle vicieux, s'appelle en mathématiques une démonstration par l'absurde. Il conduit nécessairement au retrait de l'hypothèse.

7. M. Berger n'est pas un rénovateur de l'enseignement du dessin seulement, mais encore des méthodes de dialectique. Il a découvert et utilise un nouvel instrument de réfutation: le postulat. — Ainsi pose-t-il, à propos des feuilles de vigne: « C'est toujours par comparaison avec le régulier que l'irrégulier nous apparaît ». Pourtant: l'irrégularité des pommes m'est apparue bien avant que j'aie pu établir la comparaison avec la pomme « régulière ». Je dois même avouer ne pas connaître celle-ci. J'ai bien appris par Francis Jammes que la pomme était « ronde

¹ Sauf avis contraire, c'est toujours nous qui soulignons.

et rose et blanche comme est blanche, rose et ronde la joue de ce petit maraudeur qui saute le mur du verger ». Mais les joues des bambins m'ont toujours frappé par leur diversité. De même j'ai retenu cette définition du poète : le saule pleureur est une averse de verdure ; mais je ne me souviens pas qu'on m'ait jamais enseigné « l'averse régulière », ni surtout « le saule pleurer type », par l'intermédiaire desquels j'aurais passé pour saisir l'irrégularité des averses, et des saules. J'ai bien appris à 13 ans que deux triangles égaux à un troisième sont égaux entre eux, mais je ne me rappelle pas avoir recouru à ce raisonnement ternaire pour saisir à 4 ans les différences de forme de mes « plots » triangulaires.

8. L'autorité dont jouit M. Berger lui permet d'affirmer que j'argumente dans le vide, ce qui est une façon simple et commode d'apprécier en deux mots cinq pages de considérations générales. Ces considérations sont pourtant fondées en partie sur des expériences personnelles, et plus solidement sur l'expérience belle et concluante qu'a menée depuis plus de cinq ans dans sa classe un confrère intime dont j'ai reçu l'an dernier quelques élèves. La place et le temps me manquent pour vous parler de ses méthodes et des résultats qu'il en a obtenus. Mais ses réalisations nous laissent de si beaux motifs de joie et d'admiration, et d'espoir dans les possibilités d'une réforme de l'esprit de l'école, que je me propose d'en parler une fois, même brièvement.

9. M. Berger décrète que mes « allégations » sont contestables ; que les principes pédagogiques que j'invoque sont contradictoires ; que je suis contre le croquis rapide ; que le devoir de ne pas enseigner le dessin pour lui-même est un « prétexte » à l'interdiction « de meubler l'esprit de nos élèves » (j'avoue ne pas saisir). Et à ce propos, si l'on veut bien me relire, on verra que je n'ai pas proscrit le meublage, mais parlé du danger de se donner pour « seul but » de meubler, sans se soucier assez de la besogne essentielle, irremplaçable : enrichir la nature de nos écoliers en leur fournissant sans cesse l'occasion de développer les aptitudes précieuses qu'ils possèdent tous, à des degrés divers.

M. Berger me fait dire que lutter contre le défaut qui consiste à voir et dessiner petit, c'est soumettre prématurément aux enfants nos conceptions abstraites ! Tout lecteur impartial reconnaîtra que M. Berger a relié ici par le sens deux termes d'une énumération qui dans mon texte ne sont que juxtaposés, et n'ont aucun rapport direct *entre eux*. Et le contexte apprendra à M. Berger que je n'ai critiqué que le moyen proposé pour lutter contre ce défaut, moyen que je trouve extérieur et peu éducatif.

De même, je ne me suis élevé que contre l'abus des abstractions, leur emploi prématuré, *le triomphe du signe* sur l'image. Les schémas, comme les règles et les résumés, ont leur utilité, mais « pour des enfants qui, pendant des années, ont beaucoup *observé, manipulé, comparé*

et questionné, qui ont éprouvé des *sensations* de toutes sortes et fait une provision *d'expériences et de souvenirs* » (d'images).

10. « Il est faux, déclare M. Berger, de prétendre que l'école n'a pas le temps de donner un bagage suffisant en dessin. » La preuve : les programmes sont si peu exigeants, nul ne s'est jamais plaint de l'abondance des matières. — Quand je dis bagage, je considère le sujet qu'est l'enfant, non les sujets seuls que nous propose le programme. Cette confusion entre *la matière imposée* et la matière elle-même révèle une mentalité alarmante, une conception étroite et matérialiste de l'enseignement. Prend-on l'instituteur pour un administrateur ? Assimile-t-on « une classe à une usine et le travail scolaire à la production industrielle » ? Une autre déclaration renforce en nous cette opinion : « Az devrait essayer *tour à tour* les deux méthodes pendant *une année*, et ensuite comparer les résultats au point de vue du développement de l'enfant ». *Nous demander de récolter après quarante heures de leçons les fruits de notre travail, et de croire qu'en éducation, de deux méthodes celle qui donne les résultats immédiats les plus satisfaisants est la meilleure*, c'est là un aphorisme d'un tel prix que nous nous garderons de le déflorer par des commentaires superflus.

11. Ai-je déclaré que la méthode incriminée mettait l'homme dans les fers ? Je me suis longuement et vainement demandé comment on avait pu opérer une pareille transposition de sens. Car ces « fers » ne jouent aucun rôle par eux-mêmes ici. La proposition initiale du Contrat social est citée dans le seul but, clairement exprimé, de montrer que l'enfant peut faire analogiquement le même raisonnement, à propos des feuilles de vigne, que le philosophe devant le spectacle de la société de son temps ; que, cette ignorance des réalités s'accroissant, il peut aisément parvenir à une conception roussienne de la nature des choses et des êtres, et des institutions humaines, se méprendre plus tard sur l'origine des maux sociaux et leur vouloir des remèdes chimériques et dangereux. — Vraiment, le discours que M. Berger me fait tenir et celui que j'ai tenu n'ont guère de communauté.

12. Parce que je trouve néfaste qu'on utilise sa méthode trop tôt et trop exclusivement, parce que j'ai dit mon peu de penchant pour les « recettes », parce j'ai parlé de laisser nos jeunes élèves s'exprimer d'abord librement dans leur langage, M. Berger fait de moi un apôtre du « laisser-aller » ! la liberté *dirigée* devient la méthode « abstentionniste » ! le maître doit *laisser l'enfant développer* ses qualités innées sans intervenir (ce qui est le contraire de ce que j'ai écrit) ; et le but de l'école c'est pour moi — paraît-il — d'amuser ! — Il va de soi que liberté pour l'élève ne veut pas dire abandon, inaction de la part du maître. Si l'on veut *former*, « la leçon de dessin exige une préparation poussée analogue à celle de la composition française ». L'élève doit

être guidé. — D'ailleurs le sentiment à peu près général du corps enseignant est que la méthode de M. Berger nous enlève une épine du pied et nous dispense d'une bonne partie de notre travail personnel. En 1937, M. Berger, parce qu'il s'adressait indirectement aux « spécialistes formés à l'école des Beaux-Arts », faisait preuve de plus de probité intellectuelle, en avouant, non pas qu'il venait donner du travail à des maîtres qui ne voulaient rien faire, mais qu'il nous apportait des « recettes » qui nous permettent de nous « tirer d'affaire », qu'il venait soulager des maîtres qui « n'ont ni le temps ni les possibilités d'approfondir une branche spécialement ».

M. Berger aurait dû nous lire avant de nous juger ; et si c'était trop de contention, il lui était si facile de ne pas nous lire !

Ici se termine, définitivement pour moi, un débat trop court puisque tout n'a pu être relevé de ce qui méritait de l'être, mais beaucoup trop long à tout autre point de vue. Car « plus on croit à l'utilité de l'étude, de la délibération et de la discussion méthodique, plus on se voit contraint de douter de la controverse. Les débats publics ne font jamais beaucoup de lumière... On oublie les points de départ, et l'on égare le sens des mots ».

CIN. AZ.

INFORMATIONS

EXPOSITION DE DESSINS D'ENFANTS

La *Bibliothèque Infantile de Lausanne*, avec le concours du journal hebdomadaire *En Famille*, et du *Musée Ethnographique de Genève* organise, du 14 au 31 septembre, une exposition de dessins d'enfants. Cette exposition aura lieu dans les locaux de la *Guilde du Livre*, rue du Lion d'Or, Lausanne. Elle sera ouverte tous les jours de 8 à 12 h. et de 14 à 19 heures.

Il s'agit d'une *exposition de dessins d'enfants illustrant des livres d'enfants*. Ce sera donc une manifestation des plus originales et la première de ce genre en Suisse. Les auteurs des dessins sont des lecteurs de la *Bibliothèque Infantile de Lausanne*, les petits abonnés de *En Famille*, qui ont illustré pour un concours de leur journal quelques-unes des œuvres les plus célèbres de la comtesse de Ségur. Enfin le *Musée Ethnographique de Genève* met gracieusement à la disposition de la *Bibliothèque Infantile* des œuvres de petits nègres du Camérout qui ont représenté des scènes d'une légende orale de leur pays, les visiteurs en trouveront le texte à l'exposition.

L'exposition replongera ses visiteurs dans le monde féerique de leur enfance ; ils sentiront renaître des souvenirs chers en voyant revivre les héros et les scènes qui enchantèrent leurs jeunes années : Heidi et son grand-père au chalet, Robinson sur son radeau, Sophie et ses

malheurs, le pauvre Gribouille, Michel Strogoff, l'Oncle Tom et bien d'autres.

L'intérêt de cette exposition, si elle est dans le sujet et peut-être dans sa valeur artistique, sera surtout psychologique et pédagogique. Aussi la bibliothèque enfantine invite-t-elle chaleureusement les membres du corps enseignant à la visiter. L'entrée est libre. Mais la bibliothèque profite de cette occasion pour faire une collecte en sa faveur. Cette œuvre subsistant grâce à la générosité du public, le Comité ne doute pas que chacun voudra prouver son intérêt en se montrant généreux.

Le Comité de la Bibliothèque Enfantine de Lausanne :

M^{me} Amann-Krafft, présidente.

M^{me} Suter-Morax, caissière.

M. Ad. Ferrière, vice-président.

M. C.-H. Graz, directeur de Pro Juventute.

M^{lle} E. Clerc, secrétaire et bibliothécaire.

POUR L'ÉDUCATION ANTIALCOOLIQUE

L'instituteur, surtout au village, est, avec le médecin, le gardien de la santé publique. C'est à ce titre que nous nous permettons d'attirer l'attention des lecteurs de l'*Educateur* sur une étude capitale de l'éminent médecin genevois, le Prof. D^r Maurice Roch, sur l'alcool en médecine interne. Le D^r Roch, s'appuyant sur ses observations de plus de trente ans et sur une enquête de plusieurs années poursuivie par ses assistants à l'Hôpital cantonal de Genève, aboutit à des conclusions très pessimistes puisque, selon lui, « l'alcoolisme est, chez nous, la cause la plus importante de maladie et de mort ». Le D^r Roch n'est personnellement pas abstinent, ce qui augmente la gravité de ses déclarations.

Qui veut combattre cette cause de maladie doit être renseigné sur les faits. Malheureusement le travail du Prof. Roch n'a paru qu'en allemand, dans la collection d'études sur « La question de l'alcool en Suisse », dirigée par le privat-docent bernois, D^r Zurukzoglou. Il importe, cependant, de mettre l'étude du D^r Roch à la portée du public romand. C'est ce qui a décidé le Secrétariat antialcoolique suisse, appuyé par d'éminentes personnalités romandes, à ouvrir une souscription qui permettra de publier le travail du maître genevois en français, au prix modique de 2 fr.

Nous nous permettons donc de demander aux lecteurs qu'intéresse le problème de l'alcoolisme d'envoyer, par simple carte postale, leur souscription au Secrétariat antialcoolique suisse, à Lausanne, avenue Dapples 5.

Association antialcoolique du Corps enseignant vaudois.

UNE LUMIÈRE SUR LE MONDE

LA CROIX-ROUGE INTERNATIONALE

par NOËLLE ROGER

Un volume in-8° broché, avec 27 illustrations en hors-texte . Fr. 5.—

Depuis longtemps le public réclamait une histoire complète et résumée de la Croix-Rouge, aujourd'hui seule institution internationale reconnue par tous les Etats. L'ouvrage intitulé : *Une lumière sur le monde* répond à un désir maintes fois exprimé ; sa publication s'imposait aujourd'hui plus que jamais. M^{me} Noëlle Roger évoque en une série de raccourcis l'œuvre qui fut inspirée à Henry Dunant sur le champ de bataille de Solferino où agonisaient des malheureux qu'on aurait pu sauver.

En cinq tableaux, l'auteur présente les origines, le développement prodigieux et l'activité inlassable de cette œuvre humaine : Les précurseurs ; la fondation ; la Croix-Rouge à la conquête du monde ; la Croix-Rouge et la guerre mondiale ; hier et aujourd'hui. Ce sont « Trois quarts de siècle d'assistance, de bienfaits, un effort continu pour améliorer les mesures d'entr'aide, pour protéger mieux les victimes : cette charte de la pitié sans cesse élargie, précisée, augmentant le nombre de ceux qui bénéficient de sa sollicitude ».

Rien de didactique dans cet ouvrage et rien de romancé. M^{me} Noëlle Roger appelle sous nos yeux, avec d'intéressantes illustrations, tour à tour les divers pionniers de la Croix-Rouge ; puis elle la montre à l'œuvre, étudie les conquêtes d'ordre juridique et d'ordre pratique. Il s'agissait d'apporter les précisions indispensables et de rendre sensible la vie profonde et bienfaisante de ce mouvement qui témoigne de la noblesse humaine. Certes, les promoteurs de la Croix-Rouge eurent à vaincre mille obstacles : le scepticisme, les préjugés, les routines. Mais ils avaient la foi. « Les utopies, appelées par un croyant, finissent toujours par habiter ce monde. » La Croix-Rouge, qualifiée naguère d'utopie, s'impose comme la seule réalité consolante, la seule lumière au milieu des ténèbres de l'heure actuelle.

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

auxilia

Ecole de perfectionnement pour jeunes filles

16, AVENUE TISSOT

LAUSANNE

Début de l'année scolaire en septembre.

Cours ménagers. Pédagogie. Langues, culture générale, etc. Préparation de maîtresses de maison et de gouvernantes d'enfants. Classe d'application. Placement des élèves. Références. Prospectus détaillé gratuit.

Tél. 3.42.18.

Mmes S. Marsens et O. Chevalier

COURSES

**D'ÉCOLES
ET DE SOCIÉTÉS**

Taveyannaz - Bovonnaz - Solalex - Anzeindaz

Sites incomparables — Flore alpine magnifique. — Nouvelles automotrices confortables et rapides — Arrêt chemin de fer : Barboleusaz — Tarifs spéciaux pour écoles et Sociétés. Centres d'excursions. Chemin de fer Bex-Gryon-Villars-Chesières.

ABONNEZ-VOUS à l'un des

Cabinets de Lecture

de la

Librairie Payot

NEUCHÂTEL

VEVEY

MONTREUX

BERNE

BALE

Vous y trouverez les meilleurs ouvrages des auteurs contemporains et les dernières nouveautés.

Demandez les conditions d'abonnement aux Cabinets de Lecture ci-dessus indiqués.

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION :

ÉDUCATEUR —
ALB. RUDHARDT
GENÈVE, Pénates, 3

BULLETIN
CH. GREC
VEVEY, rue du Torrent, 21

ADMINISTRATION :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33
Téléphone 33.633 — Chèques postaux ll. 6600

ANNONCES : PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE : FR. 8.—. ÉTRANGER : FR. 11.—.

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

COMPTOIR 21^e SUISSE

Lausanne 7-22 septembre 1940
Billets simple course valables pour le retour

COLLÈGE PIERRE VIRET

3, CHEMIN DES CÈDRES (Chauderon) —

LAUSANNE

ÉLÈVES A PARTIR DE 15 ANS

1937	23 élèves	Baccalauréats,
1938	29 élèves	Maturités,
1939	36 élèves	Raccordement aux
1940	45 élèves	Collèges et Gymnases

Cours préparatoire en vue des examens d'entrée aux Ecoles normales

Pasteur P. Cardinaux, Dir.

Tél. 3.35.99

ÉCOLE D'ÉTUDES SOCIALES, GENÈVE

subventionnée par
la Confédération

semestre d'hiver : 23 octobre 1940 au 22 mars 1941

Culture féminine générale - Formation professionnelle d'assistantes sociales (protection de l'enfance, etc.), de directrices d'établissements hospitaliers, secrétaires d'institutions sociales, bibliothécaires, laborantines, infirmières-visiteuses.

Pension et cours ménagers, formation de gouvernantes de maison, au **Foyer de l'Ecole** (villa avec jardin).

Programme 50 cts. et renseignements, Malagnou, 3.